



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°
144-2021

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE EN VERTU DU DÉCRET 433-2021 DU 24 MARS 2021 ET DIFFUSÉE SUR LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE MATV ET SUR LE SITE INTERNET, LE LUNDI 26 AVRIL 2021 À 20 HEURES.

Sont présents: La mairesse, madame Sylvie Vignet, le maire suppléant, monsieur André Beaulieu, les conseillers, messieurs Jacques Minville, Steeve Drapeau, Gérald Plourde, Mario Bastille et Nelson Lepage.

Également présents: Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M^e Caroline Desjardins, OMA.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la séance à huis clos et souhaite la bienvenue aux auditeurs.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 12 avril 2021;
4. Assemblée de consultation concernant le Règlement 2063 modifiant le Règlement de zonage 1253, afin d'effectuer certains ajustements;
5. Déclaration de la greffière et adoption du Règlement 2063-1 modifiant le Règlement de zonage 1253, afin d'effectuer certains ajustements;
6. Déclaration de la greffière et adoption du Règlement 2065 amendant le Règlement 1879 concernant la tarification de certains services de la Ville;
7. Approbation d'un projet de contrat de vente des lots 4 599 732 et 3 750 827 à intervenir avec la Résidence St-Louis Lafontaine inc.;
8. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble du 24 à 30, rue Saint-Joseph;
9. Approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale et modification de la résolution 469-2020 concernant l'immeuble situé au 40, 42 et 44, rue Iberville, 56, 80 et 82, rue Lafontaine;
10. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble situé au 465 à 475, rue Lafontaine;
11. Acceptation de soustraire le propriétaire du 9 à 15, rue Jeanne-Mance d'une obligation en matière de stationnement;



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

12. Confirmation d'aides financières versées à l'intérieur de l'enveloppe allouée au Règlement 2055 concernant la création d'un programme d'aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux;
13. Approbation d'un protocole d'entente à intervenir avec la Société Duvetnor Ltée;
14. Inscription des élus et des employés à la formation obligatoire *Cyber comportements à risque: La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne*;
15. Acceptation d'une offre de services professionnels de conseiller technique et stratégique pour le maintien de la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon à partir du port de Rivière-du-Loup;
16. Confirmation d'une permanence au poste d'inspectrice des bâtiments et en environnement au Service de l'urbanisme;
17. Désignation de représentants de la ville dans le dossier de l'affouillement de la conduite d'eau potable en direction est de l'autoroute 20;
18. Désignation de représentants de la ville dans le projet du prolongement des services municipaux secteur Place Carrier;
19. Acceptation d'un ordre de changement de Excavation E.S.M. inc. pour le projet STDD-2018-06-04 Exploitation et entretien général du Lieu d'enfouissement technique;
20. Autorisation à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Projets en développement des collections de bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications;
21. Approbation du dépôt des états financiers de la corporation Les Loisirs de Rivière-du-Loup;
22. Adoption des amendements budgétaires en date du 12 avril 2021;
23. Emprunt au fonds de roulement;
24. Autorisation d'emprunt temporaire en attendant le financement permanent du Règlement 2050 (honoraires professionnels en architecture et en ingénierie et coût d'achat du 59, rue de l'Hôtel-de-Ville pour le projet de réaménagement du Service du greffe et des affaires juridiques et de la cour municipale);
25. Autorisation d'emprunt temporaire en attendant le financement permanent du Règlement 2054 (agrandissement de la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard);
26. Paiement des frais d'inscription à la 32^e édition du colloque annuel Panquébécois et délégation d'un représentant de la ville;
27. Dépôt du rapport annuel 2020 du Service de sécurité incendie;
28. Appui au recensement de 2021 organisé par le gouvernement du Canada;
29. Proclamation du Mois de sensibilisation à la sclérose en plaques;
30. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale;



Rés. n°
145-2021

31. Adoption du Règlement 2063-2 modifiant le Règlement de zonage 1253, afin d'effectuer certains ajustements;
32. Condoléances au conseiller M. Mario Bastille;
33. Période de questions;
34. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2021

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 12 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2063 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1253, AFIN D'EFFECTUER CERTAINS AJUSTEMENTS

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes en visioconférence.

La greffière informe les membres du conseil qu'à la suite de l'avis public publié le 31 mars 2021 quant au projet de Règlement numéro 2063, elle n'a reçu aucun commentaire concernant le projet de règlement.

Madame la mairesse fait ensuite la lecture du texte annexé au présent procès-verbal donnant les explications sur le but de l'assemblée et les conséquences de l'adoption du projet de Règlement numéro 2063.

Par la suite, à la fin de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal, la Mairesse et les personnes qu'elle désigne répondent aux questions des personnes adressées par courriel ou texto concernant le projet de règlement et à la suite de quoi, elle déclare close l'assemblée de consultation.

Rés. n°
146-2021

5. DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 2063-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1253, AFIN D'EFFECTUER CERTAINS AJUSTEMENTS

La greffière indique que le Règlement numéro 2063-1 a essentiellement pour but de modifier le Règlement de zonage 1253, afin d'effectuer certains ajustements dont l'objectif principal est d'offrir la possibilité de construire un ensemble immobilier applicable aux zones du parc industriel 2-Ic, 3-Ic, 4-Ic, 5-Ic, 6-Ic, 7-Ic et 8-Ic.

Ce règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire de la part des personnes habiles à voter.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du Règlement 2063-1 en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au (418) 867-6715 ou au greffe@villerdl.ca.



Outre les coûts de préparation du règlement, de publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable en date des présentes.

ATTENDU que ce conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) suivant les dispositions qui s'appliquent;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements à la réglementation d'urbanisme dans le cadre de demandes spécifiques dont les requérants ne désirent pas attendre le prochain processus semestriel de modifications;

ATTENDU l'avantage de permettre les ensembles immobiliers dans le parc industriel, afin de favoriser les plus petits investisseurs par le partage de site construit comprenant plusieurs bâtiments;

ATTENDU que selon les règles édictées par le décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021 qui déterminent que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze jours annoncée au préalable par un avis public;

ATTENDU l'avis de motion donné le 29 mars 2021;

ATTENDU que le projet de règlement numéro 2063 a été soumis à une consultation écrite du 31 mars au 15 avril 2021 inclusivement et à une assemblée de consultation à huis clos le lundi 26 avril 2021 à 20 h;

ATTENDU qu'à la suite de cette consultation, ce conseil ne désire apporter aucun changement aux dispositions proposées dans le projet de règlement;

ATTENDU que le règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 2063-1, annexé à la résolution, modifiant le Règlement de zonage numéro 1253, du 28 août 2000, afin d'effectuer certains ajustements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
147-2021

6. DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 2065 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1879 CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES DE LA VILLE

La greffière souligne que l'adoption du Règlement numéro 2065 a essentiellement pour but de revoir les différents tarifs concernant, notamment, les services dispensés par le Service technique et de l'environnement, afin que ces derniers reflètent les coûts réellement assumés par la Ville.

Ainsi, l'annexe I est modifiée afin d'ajouter l'impression d'un Lidar en plus de l'Orthophoto, les frais d'impression demeurant toutefois les mêmes.



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Les annexes II et III relatives à la location ou l'utilisation de machinerie, d'outillage et d'équipement ont été indexées presque en totalité. À l'annexe IV, des modifications ont été apportées aux frais de branchement d'une entrée d'eau, afin que ces derniers reflètent les coûts réels selon la nature des travaux à réaliser et un supplément de 15 % est ajouté afin de pourvoir aux frais d'administration.

Les coûts pour l'ouverture, la fermeture ou la localisation d'une entrée d'eau qui étaient de 34 \$ pour l'opération plus 44 \$ pour la première heure; ces deux tarifs passent à 45 \$. Quant au tarif pour la vérification du débit et de la pression d'eau, celui-ci passe de 158 \$ à 200 \$ pour un test.

La gratuité a été retirée pour le ramassage de la neige provenant d'une allée piétonnière ou d'une aire de stationnement puisqu'elle faisait l'objet d'un projet pilote.

Un projet de règlement a été déposé et un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal du 12 avril dernier.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du Règlement 2065 sur le site Internet de la ville au villerd.l.ca ou en obtenir copie en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques par téléphone au (418) 867-6715 ou par courriel au greffe@villerd.l.ca.

Outre les coûts de préparation du règlement et de publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur et les frais mentionnés pour les utilisateurs, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

ATTENDU l'adoption par ce conseil du Règlement numéro 1879, du 12 septembre 2016, concernant la tarification de certains services de la Ville;

ATTENDU qu'il y a lieu de revoir les différents tarifs concernant, notamment les services dispensés par le Service technique et de l'environnement, afin que ces derniers reflètent les coûts réellement assumés par la Ville;

ATTENDU que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement le 12 avril 2021 et qu'un avis de motion a été donné au cours de la même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil adopte le Règlement numéro 2065, du 26 avril 2021, amendant le Règlement numéro 1879, du 12 septembre 2016, concernant la tarification de certains services de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
148-2021

7. APPROBATION D'UN PROJET DE CONTRAT DE VENTE DES LOTS 4 599 732 ET 3 750 827 À INTERVENIR AVEC LA RÉSIDENCE ST-LOUIS LAFONTAINE INC.

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil approuve le projet de contrat, annexé à la résolution, à intervenir avec la Résidence St-Louis Lafontaine inc. concernant la vente des lots 4 599 732 et 3 750 827, l'établissement de certaines servitudes et d'hypothèques ainsi qu'une cession de rang hypothécaire en faveur de la Caisse populaire Desjardins



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

Rés. n°
149-2021

de Rivière-du-Loup et autorise la mairesse et la greffière à signer ledit contrat pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'IMMEUBLE DU 24 À 30, RUE SAINT-JOSEPH

ATTENDU que la résolution 112-2021 du 29 mars 2021 acceptait le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par le représentant mandaté par le propriétaire de l'immeuble visant la réalisation de travaux majeurs de rénovation, soit la réfection des façades et l'aménagement du stationnement ainsi que des entrées charretières de l'immeuble situé au 24 à 30, rue Saint-Joseph, à l'exception de la façade rue Lafontaine et sous condition d'une bonification de l'aménagement paysager le long du mur et dans la pente de la cour avant donnant sur la rue Lafontaine;

ATTENDU que la résolution 112-2021 n'autorisait pas la réfection de la façade donnant sur la rue Lafontaine dans le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé le 16 février 2021, puisque des modifications devaient être apportées au traitement architectural du mur longeant la rue Lafontaine et qu'une nouvelle esquisse devait être déposée pour approbation;

ATTENDU que le demandeur devait bonifier l'aménagement paysager le long du mur et dans la pente de la cour avant donnant sur la rue Lafontaine;

ATTENDU qu'en date du 6 avril 2021, monsieur Jean-Philippe Ouellet, propriétaire de R+O Énergie inc., présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le projet de rénovation de la façade donnant sur la rue Lafontaine ainsi que l'aménagement du talus;

ATTENDU qu'en date du 13 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé, puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement 1260-2 relatives à la rénovation des bâtiments et aux aménagements des cours au centre-ville;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Jean-Philippe Ouellet visant le nouveau projet de rénovation de la façade donnant sur la rue Lafontaine ainsi que l'aménagement du talus bonifié, puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement numéro 1260-2 relatives à la rénovation des bâtiments et aux aménagements des cours au centre-ville pour l'immeuble situé au 24 à 30, rue Saint-Joseph.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Rés. n°
150-2021**

9. APPROBATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 469-2020 CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 40, 42 ET 44, RUE IBERVILLE, 56, 80 ET 82, RUE LAFONTAINE

ATTENDU qu'en date du 9 novembre 2020, ce conseil adoptait la résolution 469-2020 acceptant le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par l'architecte visant la transformation des façades de l'immeuble sis aux 40, 42 et 44, rue Iberville et 80 et 82, rue Lafontaine;

ATTENDU qu'en date du 16 avril 2021, monsieur Guillaume Lavoie déposait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant une modification de la porte d'entrée principale de l'immeuble situé au 40, 42 et 44, rue Iberville et 80 et 82, rue Lafontaine en raison d'une problématique d'approvisionnement pour le modèle précédemment sélectionné et d'une remise en question du concept de la porte opaque pour la sécurité des élèves;

ATTENDU qu'en date du 20 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé, puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement 1260-2 relatives aux réfections au centre-ville;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'autorisation octroyée par la résolution 469-2020 concernant la porte d'entrée principale;

ATTENDU que la résolution 469-2020 ne traitait pas de l'aménagement extérieur et de l'aire de stationnement;

ATTENDU qu'en date du 7 avril 2021, monsieur Lavoie présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'aménagement extérieur et l'aire de stationnement de l'immeuble;

ATTENDU qu'en date du 13 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé, puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement 1260-2 relatives aux aménagements et à l'aire de stationnement au centre-ville;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Guillaume Lavoie visant la modification de la porte d'entrée principale de l'immeuble situé au 40, 42 et 44, rue Iberville et 80 et 82, rue Lafontaine;

Approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé visant l'aménagement extérieur de la cour et de l'aire de stationnement ainsi que l'addenda de la résolution 469-2020 visant la modification de la porte d'entrée principale de l'immeuble situé au 40, 42 et 44, rue Iberville, 56, 80 et 82, rue Lafontaine;



Rés. n°
151-2021

Que cette résolution modifie la résolution 469-2020 du 9 novembre 2020 concernant la porte d'entrée principale toutefois les autres éléments contenus à la résolution 469-2020 demeurent inchangés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 465 À 475, RUE LAFONTAINE

ATTENDU qu'en date du 14 avril 2021, le projet de construction pour le 465 à 475, rue Lafontaine a évolué depuis l'acceptation des premières esquisses déposées en 2019 et une analyse des éléments relatifs à l'intégration architecturale devait être réalisée;

ATTENDU qu'en date du 14 avril 2021, monsieur Pierre-Louis Lepage, dirigeant de la Résidence Le Saint-Louis, présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale selon les dispositions contenues au Règlement 1260-2 relatives à l'agrandissement de l'immeuble situé au 465 à 475, rue Lafontaine;

ATTENDU qu'en date du 20 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter les plans réalisés par l'architecte au dossier en date du 8 avril 2021, projet 20D25, puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement 1260-2 relatives à l'agrandissement au centre-ville de l'immeuble situé au 465 à 475, rue Lafontaine;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Pierre-Louis Lepage, puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement 1260-2 relatives à l'intégration architecturale de l'agrandissement au centre-ville de l'immeuble situé au 465 à 475, rue Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
152-2021

11. ACCEPTATION DE SOUSTRAIRE LE PROPRIÉTAIRE DU 9 À 15, RUE JEANNE-MANCE D'UNE OBLIGATION EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT

ATTENDU que madame Diane Lévesque, propriétaire du 9 à 15, rue Jeanne-Mance, présentait au comité consultatif d'urbanisme du 24 novembre 2020 une demande de modification de zonage permettant l'usage d'un immeuble de quatre logements par la création d'une nouvelle zone;

ATTENDU que le Règlement 2052-2 est entré en vigueur le 23 février 2021 et autorise désormais l'usage de quatre logements pour l'immeuble situé au 9 à 15, rue Jeanne-Mance;

ATTENDU que la modification du Règlement 2052-2 était conditionnelle à ce que madame Lévesque procède à l'aménagement conforme d'un stationnement pour l'immeuble à quatre logements;



ATTENDU que le 31 mars 2021, madame Lévesque déposait une demande visant l'exemption d'une case de stationnement pour son immeuble;

ATTENDU que l'article 10.2.2 du Règlement de zonage numéro 1253 permet au conseil d'exempter un propriétaire de l'obligation de fournir et de maintenir des unités de stationnement moyennant le paiement d'une somme de 2 000 \$ par emplacement;

ATTENDU que le 13 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'acquiescer à la demande pour l'immeuble situé au 9 à 15, rue Jeanne-Mance en raison, notamment, de l'absence d'espace sur le terrain de l'immeuble et de l'absence d'impact sur le secteur;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil accepte de soustraire madame Diane Lévesque à l'obligation d'aménager une case de stationnement sur le terrain de l'immeuble situé au 9 à 15, rue Jeanne-Mance, conditionnellement au paiement d'une somme de 2 000 \$ pour l'espace de stationnement manquant et au respect de toutes autres exigences prévues à la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
153-2021

12. CONFIRMATION D'AIDES FINANCIÈRES VERSÉES À L'INTÉRIEUR DE L'ENVELOPPE ALLOUÉE AU RÈGLEMENT 2055 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX

ATTENDU que neuf demandes de subvention ont été déposées dans le cadre du Règlement 2055, du 8 février 2021, concernant la création d'un programme d'aide à la restauration des bâtiments patrimoniaux pour lequel une enveloppe budgétaire de 100 000 \$ a été allouée;

ATTENDU qu'en date du 19 avril 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil dans le respect des critères contenus audit règlement, l'octroi de subventions pour les neuf projets;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et en conformité des critères contenus au règlement numéro 2055, confirme l'octroi des aides financières suivantes:



Réципиентаire et adresse de l'immeuble	Description des travaux	Montant maximal accordé
M. Guillaume Boucher-Raymond pour l'immeuble du 13, rue Fraser	Remplacement des ouvertures par des portes et des fenêtres en bois sur le bâtiment principal.	5 000\$
M ^{me} Brigitte Leblanc pour l'immeuble du 71, rue Fraser	Restauration du solarium vitré avec des fenêtres et portes en bois.	10 000 \$
M. Étienne Charron pour l'immeuble du 316, rue Fraser	Remplacement du revêtement de la toiture par de la tôle à baguettes.	20 000 \$
M. Sébastien Simard pour l'immeuble du 319, rue Fraser	Remplacement du revêtement de la toiture par de la tôle à la canadienne.	20 000 \$
M ^{me} Patricia Létourneau pour l'immeuble du 31, rue de la Cour	Remplacement du revêtement en tôle à la canadienne de la toiture.	20 000 \$
M ^{me} Jeanne Trachy pour l'immeuble du 7, rue de la Chute	Peinture de l'immeuble et restauration des éléments en bois de la galerie	2 500\$
M ^{me} Dany Guérette pour l'immeuble du 280-286, rue Lafontaine	Restauration de la maçonnerie en brique des façades.	12 000 \$
M ^{me} Marie-Claude Guérette pour l'immeuble du 79, rue Amyot	Remplacement du revêtement de la toiture en tôle à baguettes des galeries.	8 000 \$
M ^{me} Jeanne Maguire pour l'immeuble du 458-460, rue Lafontaine	Peinture de la vitrine et de la corniche en façade avant.	2 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
154-2021

13. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ DUVETNOR LTÉE

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec la Société Duvetnor Ltée concernant l'occupation d'une partie de l'immeuble situé au 200, rue Hayward et autorise la greffière et le directeur du Service du développement économique à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
155-2021

14. INSCRIPTION DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS À LA FORMATION OBLIGATOIRE *CYBERCOMPORTEMENTS À RISQUE: LA SÉCURITÉ DE VOS INFORMATIONS DÉPEND D'ABORD DE VOS COMPORTEMENTS EN LIGNE*

ATTENDU que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Rivière-du-Loup a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyberrisques (Regroupement);

ATTENDU que le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1^{er} juillet 2021;



Ville de
Rivière-du-Loup

Procès-verbal

Service du greffe
et des affaires juridiques

Numéro de résolution

ATTENDU que les demandes de réclamations résultant de cyberattaques sont à la hausse;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt du Regroupement et de la municipalité d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

ATTENDU que pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que la Ville de Rivière-du-Loup, à titre de membre du Regroupement, procède à l'inscription de tous les élus et employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité, à la formation *Cybercomportements à risque: La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne* dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ au coût de 12 \$ par inscription et cette formation devra être suivie par les participants entre les 1^{er} mai et 31 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
156-2021

15. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSEILLER TECHNIQUE ET STRATÉGIQUE POUR LE MAINTIEN DE LA TRAVERSE RIVIÈRE-DU-LOUP/SAINT-SIMÉON À PARTIR DU PORT DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur général, accepte l'offre de services professionnels de monsieur Bruno Gagnon, annexée à la résolution, à titre de conseiller technique et stratégique pour le maintien de la Traverse Rivière-du-Loup/Saint-Siméon à partir du port de Rivière-du-Loup;

Désigne le directeur général pour agir à titre d'interlocuteur de la Ville de Rivière-du-Loup auprès du conseiller technique et stratégique, afin de superviser l'exécution des éléments prévus à l'entente de services et assurer le suivi requis à la réalisation de ceux-ci, notamment l'identification de toute autre ressource requise pour seconder le conseiller technique et stratégique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
157-2021

16. CONFIRMATION D'UNE PERMANENCE AU POSTE D'INSPECTRICE DES BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT AU SERVICE DE L'URBANISME

ATTENDU que la période de probation de madame Sarah Gauvin est complétée;

ATTENDU que le rapport d'évaluation rempli par le conseiller à l'urbanisme au Service de l'urbanisme démontre que madame Gauvin répond favorablement à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'elle a atteint le niveau d'adaptation



requis pour occuper les responsabilités liées au poste d'inspectrice des bâtiments et en environnement;

ATTENDU que la période de probation accomplie par madame Gauvin permet de confirmer qu'elle a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs et les responsabilités de la fonction d'inspectrice des bâtiments et en environnement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, confirme la permanence de madame Sarah Gauvin au poste d'inspectrice des bâtiments et en environnement au Service de l'urbanisme et qu'elle bénéficie des conditions de travail prescrites par la convention collective liant la Ville de Rivière-du-Loup et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Rivière-du-Loup (FISA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
158-2021

17. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DANS LE DOSSIER DE L'AFFOUILLEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE EN DIRECTION EST DE L'AUTOROUTE 20

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil désigne le directeur du Service technique et de l'environnement et les ingénieurs adjoints dudit service à titre de représentants de la Ville de Rivière-du-Loup auprès du ministère des Transports du Québec dans le dossier de l'affouillement de la conduite d'eau potable traversant la bretelle 503 en direction est de l'autoroute Jean-Lesage (20) et les autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
159-2021

18. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DANS LE PROJET DU PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SECTEUR PLACE CARRIER

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil désigne le directeur du Service technique et de l'environnement et les ingénieurs adjoints dudit service à titre de représentants de la Ville de Rivière-du-Loup auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du projet de prolongement des services municipaux dans le secteur de Place Carrier et les autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Rés. n°
160-2021**

19. ACCEPTATION D'UN ORDRE DE CHANGEMENT DE EXCAVATION E.S.M. INC. POUR LE PROJET STDD-2018-06-04 EXPLOITATION ET ENTRETIEN GÉNÉRAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil, sous la recommandation du gestionnaire en environnement au Service technique et de l'environnement, accepte l'ordre de changement numéro 1 du 23 mars 2021, au montant de 241 000 \$ taxes en sus de Excavation E.S.M. inc. relatif au projet STDD-2018-06-04 Exploitation et entretien général du Lieu d'enfouissement technique, et autorise ce dernier à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
161-2021**

20. AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DE BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil autorise la bibliothécaire responsable de la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications et l'autorise avec le trésorier à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
162-2021**

21. APPROBATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA CORPORATION LES LOISIRS DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil approuve le dépôt des états financiers de la corporation Les Loisirs de Rivière-du-Loup au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rés. n°
163-2021**

22. ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES EN DATE DU 12 AVRIL 2021

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil approuve et adopte la liste des amendements budgétaires déposés par le trésorier en date du 12 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Rés. n°
164-2021

23. EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil autorise le trésorier à procéder à un emprunt au fonds de roulement conformément au tableau ci-dessous:

Projet	Emprunt	Amortissement	Remboursement annuel	Date du premier remboursement
Aménagement de la sécurité routière	35 000 \$	5	7 000 \$	2022-06-01
Camionnette ½ tonne pour le Service technique et de l'environnement	40 000 \$	5	8 000 \$	2022-06-01
Camionnette ½ tonne pour le Service technique et de l'environnement (Travaux publics)	42 000 \$	5	8 400 \$	2022-03-01
Camionnette ¾ tonne pour Service de sécurité incendie	50 000 \$	5	10 000 \$	2022-09-01
Camionnette Service des loisirs, culture et communautaire	44 500 \$	5	8 900 \$	2022-03-01
Machine à marquage	20 500 \$	5	4 100 \$	2022-03-01
Panneau de signalisation à message variable	26 000 \$	5	5 200 \$	2022-09-01
Remorque fermée avec génératrice	9 900 \$	3	3 300 \$	2022-06-01
Remorque multifonctionnelle	16 500 \$	2	8 250 \$	2022-09-01
Remplacement d'un véhicule hors route (VTT) au Service de sécurité incendie	25 000 \$	5	5 000 \$	2022-06-01
Scie hydraulique	15 000 \$	3	5 000 \$	2022-03-01
	<u>324 400 \$</u>			

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
165-2021

24. AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE EN ATTENDANT LE FINANCEMENT PERMANENT DU RÈGLEMENT 2050 (HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE ET COÛT D'ACHAT DU 59, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COUR MUNICIPALE)

Il est proposé par le conseiller Steve Drapeau, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Qu'en attendant le financement permanent du Règlement d'emprunt numéro 2050 relatif au paiement des honoraires professionnels en architecture et en ingénierie et du coût d'achat du 59, rue de l'Hôtel-de-Ville pour le projet de réaménagement du Service du greffe et des affaires juridiques et de la cour municipale, ce conseil prie la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup située au 315, boulevard Armand-Thériault à Rivière-du-Loup d'avancer à la Ville, sur billets signés par la mairesse et le trésorier, une somme n'excédant pas 815 561 \$;



Rés. n°
166-2021

Qu'en reconnaissance des avances qui seront faites par la Caisse, la mairesse et le trésorier soient autorisés à signer en faveur de ladite caisse des billets à ordre payables à demande, à la date avec intérêt courant sur ceux-ci et les renouvellements en tout ou en partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE EN ATTENDANT LE FINANCEMENT PERMANENT DU RÈGLEMENT 2054 (AGRANDISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE FRANÇOISE-BÉDARD)

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Qu'en attendant le financement permanent du Règlement d'emprunt numéro 2054 relatif à l'agrandissement de la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard et travaux à la Maison de la culture, ce conseil prie la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup située au 315, boulevard Armand-Thériault à Rivière-du-Loup d'avancer à la Ville, sur billets signés par la mairesse et le trésorier, une somme n'excédant pas 8 318 619 \$;

Qu'en reconnaissance des avances qui seront faites par la Caisse, la mairesse et le trésorier soient autorisés à signer en faveur de ladite caisse des billets à ordre payables à demande, à la date avec intérêt courant sur ceux-ci et les renouvellements en tout ou en partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
167-2021

26. PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION À LA 32^E ÉDITION DU COLLOQUE ANNUEL PANQUÉBÉCOIS ET DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil autorise le trésorier à verser une somme de 130 \$ taxes incluses à Espace Muni, afin de couvrir les frais d'inscription à la 32^e édition du colloque annuel Panquébécois qui se tiendra du 26 au 30 avril 2021 et autorise la mairesse à y représenter la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La greffière dépose devant ce conseil le rapport annuel 2020 du Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup.

Rés. n°
168-2021

28. APPUI AU RECENSEMENT DE 2021 ORGANISÉ PAR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Jacques Minville:



Rés. n°
169-2021

Que ce conseil appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca en fournissant des données du recensement exactes et complètes pour soutenir les programmes et les services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29. PROCLAMATION DU MOIS DE SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES

ATTENDU que la sclérose en plaques est une maladie neurologique dont les causes et le remède font toujours l'objet de recherches;

ATTENDU que les personnes atteintes ont grandement besoin d'un soutien des proches et de la communauté qui les entourent;

ATTENDU qu'il est opportun d'unir nos efforts pour sensibiliser les gens et inciter le public à soutenir cette cause;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil autorise la mairesse à proclamer le mois de mai 2021 *Mois de sensibilisation à la sclérose en plaques* sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION

Madame la Mairesse proclame ensuite le mois de mai, *Mois de sensibilisation à la sclérose en plaques sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup* et comme par les années passées, elle invite la population à soutenir les actions de sensibilisation et la collecte de fonds en s'impliquant à travers la campagne de l'œillet et la Marche de l'espoir.

Rés. n°
170-2021

30. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

ATTENDU que la *Semaine nationale de la santé mentale* se déroule du 3 au 9 mai 2021;

ATTENDU que l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

ATTENDU que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci est mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

ATTENDU que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

ATTENDU que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

ATTENDU que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;



ATTENDU qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil autorise la mairesse à proclamer la semaine du 3 au 9 mai 2021 la *Semaine de la santé mentale à Rivière-du-Loup*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATION

Madame la Mairesse proclame ensuite la semaine du 3 au 9 mai 2021, *Semaine de la santé mentale à Rivière-du-Loup* et souligne l'importance de promouvoir la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à cette campagne annuelle de promotion de la santé mentale organisée par le Mouvement Santé mentale Québec.

Rés. n°
171-2021

31. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2063-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1253, AFIN D'EFFECTUER CERTAINS AJUSTEMENTS**

Le directeur général souligne qu'il a reçu une question.

ATTENDU que ce conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) suivant les dispositions qui s'appliquent;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements à la réglementation d'urbanisme dans le cadre de demandes spécifiques dont les requérants ne désirent pas attendre le prochain processus semestriel de modifications;

ATTENDU les besoins actuels en logements étant donné le faible taux d'inoccupation sur le territoire;

ATTENDU l'opportunité d'utiliser un terrain vacant sur la rue Plourde se prêtant bien à l'implantation d'un bâtiment de vingt-quatre logements;

ATTENDU que selon les règles édictées par le décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021 qui déterminent que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal est remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze jours annoncée au préalable par un avis public;

ATTENDU l'avis de motion donné le 29 mars 2021;

ATTENDU que le projet de Règlement numéro 2063 a été soumis à une consultation écrite du 31 mars au 15 avril 2021 inclusivement et à une assemblée de consultation à huis clos le lundi 26 avril 2021 à 20 h;

ATTENDU qu'à la suite de cette consultation, ce conseil ne désire apporter aucun changement aux dispositions proposées dans le projet de règlement;

ATTENDU que le second projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE,



**Rés. n°
172-2021**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil adopte le projet de Règlement numéro 2063-2, annexé à la résolution, modifiant le Règlement de zonage numéro 1253, du 28 août 2000, afin d'effectuer certains ajustements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32. CONDOLÉANCES AU CONSEILLER M. MARIO BASTILLE

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances au conseiller, monsieur Mario Bastille et à sa conjointe, madame Hélène Guy, ainsi qu'aux membres des familles Côté, Bastille et Ouellet, à la suite du récent décès de son beau-père, monsieur Normand Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse répond aux questions reçues par courriel.

34. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

M^e Caroline Desjardins, OMA

La mairesse,

Sylvie Vignet